

La marque NF UPEC.A certifie la qualité des revêtements de sol PVC dans l'habitat collectif



Dans l'habitat collectif, les sols sont le plus souvent des revêtements PVC. Pour prescrire en toute sécurité des produits de qualité, durables et aptes à l'usage, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'étude et entreprises ont donc besoin d'une marque de certification de qualité facilement identifiable délivrée par un organisme indépendant et impartial : c'est à ce besoin que répond le CSTB, organisme mandaté par AFNOR Certification dans le cadre de la marque NF.

Un revêtement de sol PVC fait l'objet de contrôles réguliers par le CSTB

Un revêtement de sol PVC acoustique certifié NF UPEC.A atteste la conformité :

- ➔ Aux spécifications des normes européennes produits (de NF EN 649 à NF EN 655),
- ➔ Aux exigences complémentaires du règlement de certification concerné (NF 189) :
 - Audit annuel de surveillance du site de production par le CSTB,
 - Caractéristiques complémentaires aux normes produits européennes (choc, stabilité dimensionnelle, traction, taches),
 - Marquage du produit et de sa documentation,
 - Valeur certifiée de l'amélioration de l'isolation aux bruits de chocs, performance acoustique du produit associé. Seuls les produits dont l'efficacité acoustique est supérieure ou égale à 13dB peuvent prétendre à la certification NF UPEC.A.

Les industriels font vérifier leurs produits dans les laboratoires du CSTB, dès le dépôt de demande de certification. De plus, ils se soumettent une fois par an à des prélèvements de produits en usine ou directement chez les distributeurs. Des essais sur ces prélèvements permettent de vérifier leur conformité au règlement de la marque. Les performances du revêtement correspondent à dix ans d'utilisation pour un logement familial. C'est à partir de ces éléments que le CSTB décide de la reconduction de la certification.

Ces essais se caractérisent essentiellement par :

- ➔ L'usure à la marche ou au trafic (essais de chaise à roulettes avec un poids de 90 kg pendant 24 heures),
- ➔ Le poinçonnement statique et dynamique (simulation du déplacement d'un pied de meuble, poinçonnement rémanent),
- ➔ Le comportement à l'eau et à l'humidité,
- ➔ La tenue aux agents chimiques et produits d'entretien et alimentaires (détergents, huile, café, cirage, vin...).



Chaque lettre du classement UPEC est assortie d'un indice qui indique le niveau de performance du revêtement pouvant être associé à un classement des locaux. Un revêtement est apte à l'emploi lorsque le niveau de performance associé à chaque lettre est au moins égal à celui du local à revêtir.

Attention ! Un revêtement de sol PVC annonçant une valeur acoustique sans les logos NF et UPEC.A constitue une simple déclaration du fabricant (éventuellement basée sur des essais de type) et non son réel engagement pour l'ensemble de sa production attesté par une marque de certification !

La marque  
**pour les revêtements
de sol PVC : une garantie...**

**...parce que
c'est un engagement...**

pour le prescripteur

- ➔ de repérer les produits acoustiques les mieux adaptés aux exigences de l'utilisateur et aux contraintes d'usage du logement,
- ➔ de s'assurer de la pérennité des caractéristiques à l'usage,
- ➔ d'apporter la solution attendue selon la réglementation acoustique,
- ➔ de faire la différence entre deux produits d'apparence identique, par un choix objectif, clair et transparent.

pour l'installateur

- ➔ de réceptionner un produit conforme aux valeurs annoncées,
- ➔ de disposer d'un lot homogène et contrôlé.

pour l'utilisateur

- ➔ de pouvoir choisir un produit de qualité répondant à ses besoins, en particulier concernant la stabilité dans le temps et la simplicité d'entretien.

du fabricant

- ➔ de maintenir la qualité de ses produits dans le temps,
- ➔ de mettre en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production,
- ➔ de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contrôler la qualité de ses produits et d'en vérifier les performances (laboratoire d'essais...),
- ➔ de mettre à disposition une documentation simple et précise,
- ➔ de communiquer sur les évolutions des caractéristiques de ses produits.

du certificateur

- ➔ de vérifier et de garantir la conformité des caractéristiques du produit aux valeurs annoncées,
- ➔ de réévaluer périodiquement les produits, notamment en tenant compte des améliorations technologiques,
- ➔ de vérifier annuellement le site de production et de prélever de manière aléatoire les produits pour de nouveaux tests,
- ➔ de veiller au respect de la marque.



Comment lire un classement UPEC ?

Le classement UPEC des locaux caractérise les niveaux de sévérité d'usage par des indices numériques, associés à chacune des lettres, suivant l'utilisation du local.

Exemples de locaux*	Classement UPEC
Chambre sans accès sur l'extérieur	U ₂ P ₂ E ₁ C ₀
Salle d'eau, de bain, sanitaires	U _{2S} P ₂ E ₂ C ₁
Entrée, séjour individuel sans accès sur l'extérieur, circulation intérieure au logement	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
Cuisine, salle à manger	U _{2S} P ₃ E ₂ C ₂
Parties communes : couloirs, paliers d'étage, escaliers collectifs (< 25 logements)	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
Parties communes : couloirs, paliers d'étage, escaliers collectifs (> 25 logements)	U _{3S} P ₂ E ₁ C ₀
Hall d'entrée immeuble (≤ 25 logements)	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀
Hall d'entrée immeuble (> 25 logements)	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁

* Extraits du classement des locaux, disponible sur www.cstb.fr.
L'indice A donne la valeur acoustique certifiée de ces produits.

Comment reconnaître un revêtement de sol PVC acoustique certifié ?



- Les logos NF et UPEC.A sont apposés sur l'emballage (qu'il s'agisse de produits en rouleaux ou en dalle)
- Votre fournisseur possède un certificat délivré par le CSTB consultable sur demande, qui est repris sur la documentation du fabricant ou distributeur
- La liste des produits certifiés est disponible sur le site Internet du CSTB à l'adresse suivante : www.cstb.fr
Rubrique : *Évaluation des produits et des acteurs*, puis *Certification*, puis *Les applications*.

Que trouve-t-on sur les documentations des produits certifiés ?

Nom du produit	Classification européenne EN 685	Norme EN	Classement UPEC	Certificat NF UPEC n°	Efficacité acoustique
Produit x	23	NF EN 651	U _{2S} P ₂ E _{2/3} C ₂	311-001.2	18 dB certifiée

Toutes ces informations doivent figurer sur les documentations. Dans le cas contraire, cela signifie que le produit n'est pas certifié au plan acoustique et que la valeur annoncée n'est pas certifiée par le CSTB.

DÉPARTEMENT ENVELOPPE ET REVÊTEMENTS

84 avenue Jean Jaurès - Champs sur Marne - 77447 Marne la Vallée Cedex

Tél : 01 64 68 84 00 - Fax : 01 64 68 84 76



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4 avenue du Recteur Poincaré - F-75782 Paris cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - www.cstb.fr